

REGLEMENT DU CONCOURS « Move for web - Gagnez 2 tickets de cinéma »

1. CONCOURS

PwC Belgium scrl, agissant en son nom propre et pour son compte propre, ainsi qu'au nom et pour le compte des autres membres belges du réseau de PricewaterhouseCoopers International Limited, dont chaque membre forme une entité distincte et indépendante sur le plan juridique, Woluwe Garden, Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe (ci-après « PwC »), organise un concours intitulé « Move for web – Gagnez 2 tickets de cinéma ». Ce concours se déroule du 15/11/2011 au 29/02/2012 à minuit. La participation au concours est gratuite, sans obligation d'achat et s'effectue sur Internet via le formulaire électronique disponible. La date d'inscription via le formulaire électronique précité fait office de preuve quant à la date de participation.

2. PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique domiciliée en Belgique, à l'exception des membres du personnel de PwC, des Directors, Partners et registered business relations et de toute personne concernée sur le plan professionnel par l'organisation de ce concours.

Pour participer, il suffit de compléter l'enquête via le site de PwC et ensuite de répondre aux questions du concours. Les participants doivent compléter correctement le formulaire au plus tard pour le 29/02/2012 à minuit, c'est-à-dire donner la réponse exacte aux 2 questions du concours et encoder leurs nom, domicile et adresse e-mail.

Tout formulaire de participation incomplet ou mal complété sera déclaré nul et non avenue. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois. En cas de participation multiple, seule la première sera considérée comme valable.

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement et de toute décision de l'organisateur. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du participant. Les fautes d'impression, d'orthographe, de typographie et autres erreurs de ce type ne peuvent en aucun cas être invoquées pour justifier une quelconque obligation de la part de PwC.

3. PRIX A GAGNER

Sont mis en jeu 25 tickets duo (chèques cinéma) valables dans les cinémas Kinopolis, chaque lot ayant une valeur de 18 € (2 x 9 €). Ces prix sont susceptibles de modifications. La valeur des tickets n'est pas mentionnée sur les chèques cinéma.

Un ticket duo donne droit à une séance de cinéma pour deux personnes et pour un film standard (c'est-à-dire au tarif normal).

Les chèques cinéma sont valables pour une période d'un an et échangeables dans tous les cinémas Kinopolis de Belgique. Ces conditions sont également reprises sur le site Web de Kinopolis, dans la rubrique « idées cadeaux » (<http://www.kinopolis.com/be-fr/>).

4. ATTRIBUTION DES PRIX

Les questions du concours sont les suivantes :

Qui est l'ambassadeur de notre nouvelles campagne de recrutement?

1	Kim Clijsters
2	Georges Leekens
3	Philippe Gilbert

Question subsidiaire :

Combien de personnes auront rempli ce questionnaire avant le 29/02/2012 à minuit ?

Les 25 gagnants seront les participants qui auront répondu correctement à la question et qui auront donné la bonne réponse ou la réponse la plus proche de la réalité à la question subsidiaire. Chaque gagnant remportera un ticket duo d'une valeur de 18 € (2 x 9 €).

En cas d'ex-æquo éventuel, le gagnant sera déterminé sur la base de la date et de l'heure auxquelles sa participation aura été enregistrée par le serveur du concours. Il ne sera attribué qu'un seul prix par personne, par famille et par adresse.

Au plus tard 4 semaines après la fin du concours, les 25 gagnants seront avertis personnellement et recevront leur prix par bpost (courrier ordinaire) à l'adresse qu'ils auront mentionnée dans le formulaire de participation.

Le prix de ce concours est strictement personnel. Le prix ne peut en aucun cas être converti en espèces, il n'est ni cessible ni échangeable et ne peut être vendu.

5. RESPONSABILITÉ

PwC n'encourt aucune responsabilité civile ou autre en rapport avec ce concours et l'attribution des prix. PwC n'est en aucun cas responsable de dommage, de quelque nature que ce soit, qui découle de, ou est en rapport avec, la participation au concours.

PwC ne peut être tenue pour responsable en cas de modification partielle ou totale des modalités du concours ou en cas d'annulation du concours lui-même pour cause de force majeure ou pour toute autre circonstance empêchant le déroulement du concours. En outre, PwC ne peut être tenue pour responsable d'éventuels problèmes techniques temporaires ou permanents empêchant la participation au concours.

PwC n'encourt aucune responsabilité en ce qui concerne les tickets duo (notamment la disponibilité, le bon déroulement de la séance, les activités et les services du partenaire, à savoir Kinopolis) ni en cas d'accident, maladie ou empêchement du gagnant, avant ou pendant la séance.

6. CORRESPONDANCE

Il ne sera échangé aucune correspondance, ni tenu aucune conversation téléphonique au sujet de ce concours, ni pendant, ni après ledit concours.

7. DONNÉES PERSONNELLES

PwC s'engage au respect de la vie privée.

Les données personnelles recueillies auprès des participants dans le cadre de ce concours seront traitées uniquement dans le cadre de ce concours, ainsi que pour les besoins de l'enquête.

Le dossier des données personnelles peut être consulté sans frais à tout moment et si nécessaire être corrigé par la personne concernée par ces données, et ce en adressant un e-mail, avec une preuve d'identité, à privacy@pwc.be.